



## 17ème législature

<b>Question N° : 54</b>	De <b>M. Max Mathiasin</b> ( Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Guadeloupe )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> >Allocation de rentrée scolaire et prise en charge de l'uniforme en Guadeloupe	<b>Analyse</b> > Allocation de rentrée scolaire et prise en charge de l'uniforme en Guadeloupe.
Question publiée au JO le : <b>01/10/2024</b>		

### Texte de la question

M. Max Mathiasin appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale sur le montant de l'allocation de rentrée scolaire et le financement de l'uniforme qui révèlent une inégalité territoriale entre l'Hexagone et la Guadeloupe. En effet, contrairement à l'Hexagone où le coût de la rentrée est en baisse, le coût de la rentrée scolaire en Guadeloupe est en augmentation de 2,8 % par rapport à 2023, selon les bénévoles de la Confédération syndicale des familles. Ils ont relevé le prix de 47 références scolaires (fournitures, articles de sport...), faisant état d'une augmentation de plus de 50 euros au lycée où la calculatrice affiche 473 euros. À ces coûts, les familles doivent ajouter le prix du transport, de la cantine, ainsi que de l'uniforme qui est à leur charge exclusive, soit un coût supplémentaire global de 12 %. Il s'agit là d'une inégalité notable vis-à-vis des familles de l'Hexagone. Il lui demande s'il envisage de tenir compte de la vie chère dans les outre-mer, et singulièrement en Guadeloupe, pour adapter le montant de l'allocation de rentrée scolaire dans les territoires ultramarins où le coût de la vie est plus élevé que dans l'Hexagone. De plus, alors qu'est lancée, en cette rentrée 2024, l'expérimentation d'une « tenue vestimentaire commune » financée par l'État et les collectivités territoriales dans une centaine d'établissements volontaires de France hexagonale, il lui demande si en Guadeloupe, où l'uniforme est entièrement payé par les familles, une prise en charge par l'État est prévue.